

PRÉAVIS N°: 63/21

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de CHF 201'273.— destiné à l'achat d'un véhicule pour le service voirie et espaces verts
CONSEIL COMMUNAL DU 4 mai 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La COGEFIN représentée par Jakup Isufi a participé le 21 avril à la réunion de la commission en charge de ce projet en présence de Madame Véronique Diserens, municipale voirie et espaces verts que nous remercions.

La COGEFIN a également rencontré M. Demierre le 14 avril pour discuter des aspects financiers du préavis. Nous le remercions pour sa disponibilité.

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation de la COGEFIN une demande de crédit de CHF 201'273.-- destiné à l'achat d'un véhicule pour le service voirie et espaces verts

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF. 50'000.- par préavis. Elle ne se prononce par contre pas sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

D'un point de vue comptable, qui concerne en particulier la COGEFIN, l'opportunité d'un tel investissement, ne peut être qu'une bonne décision. Le remplacement du véhicule Meili 7000 actuel était déjà prévu au plan des investissements pour l'année 2021.

Comme vous avez pu le lire dans le préavis, le véhicule est entretenu et réparé régulièrement à l'interne, il est constaté que les réparations deviennent de plus en plus fréquentes, lourdes et coûteuses. Le service a été dans l'obligation de remplacer le moteur au mois de mai 2019, ce qui a repoussé son remplacement prévu normalement en 2020.

Le tableau ci-dessous montre l'investissement réalisé pour les réparations et les entretiens depuis l'année 2016 (montant arrêté au 18 novembre 2020) :

	Réparation	Entretien	Total
2016	1300.00	500.00	1800.00
2017	1500.00	3100.00	4600.00
2018	800.00	4400.00	5200.00
2019	21300.00	1900.00	23200.00
2020	1900.00	1700.00	3600.00
Total HT	26'800.00	11'600.00	38'400.00

Le financement est donc assuré et c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir approuver les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

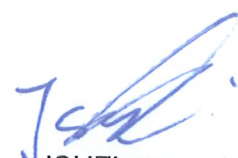
- vu le préavis de la Municipalité No 63/21;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **Autorise formellement la Municipalité à acquérir un véhicule pour le service voirie et espaces verts.**
 2. **Accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 201'273.- TVA comprise,**
 3. **Prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 4. **Prend acte que cet investissement pourra être amorti, tout ou partie, par reprise sur le compte « provision véhicules ». Le solde éventuel devant être amorti en 10 ans maximum,**
 5. **Autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membres de la COGEFIN:

Mmes Céline Ombelli, Sylvia Widmer, Sophie Demierre

MM. Simon Benjamin, Alain Najar, Patrick Foulk, Colin Faqi, Michel Lohner et Jakup Isufi.

Moudon, le 22 avril 2021


Jakup ISUFI, rapporteur